

**Les 7, 8 et 9 avril,
dans les SSIAD, SSAD, EHPAD,
Conseil Départementaux, CCAS...**

Solidaires
Sud
Collectivités territoriales

**On se bouge pour nos conditions
de travail, nos missions
et nos salaires !**

**Parce que
nous ne supportons plus
L'absence de reconnaissance**

**Parce que le manque chronique
et criant de moyens et
d'effectifs est insupportable !!**

Le service public territorial sanitaire et social souffre depuis de nombreuses années d'une réduction massive de moyens pour garantir ses missions à destination des populations fragilisées socialement et/ou en raison de leur grand âge et/ou handicap.

Educateurs.rices, assistant.es sociaux.les, puéricultrices, secrétaires médico-sociales, assistant.es familiaux.les, aides-soignantes, infirmières, psychologues, médecin... sommes confronté.es à des conditions de travail qui ne permettent plus l'exercice de nos missions de service public.

La charge de travail exponentielle, le sous-effectif chronique organisé dans la plupart des collectivités, la suppression de moyens à destination de la population qui privent les travailleurs sociaux et médico-sociaux d'outils indispensables à la résolution des difficultés, ont des conséquences indéniables sur notre santé et notre sécurité (arrêts maladies, reconnaissance en maladies pro, accidents de services liés l'épuisement professionnel) et provoquent des conflits de valeurs ingérables.

Nous, professionnel.les du soin, nous mobilisons et nous engageons dans les territoires quotidiennement et pourtant, nous ne sommes pas reconnu.es. Cette situation produit une fuite de collègues et accroît les difficultés des collectivités à recruter sur ces métiers. Un comble alors que les fonctionnaires souffrent d'une réputation de nantis !

Resté.es en « première ligne » durant toute la crise sanitaire, nous, tout comme l'ensemble des agent.es publics, voyons notre niveau de vie baisser d'années en années à cause du tassement des grilles indiciaires, au gel du point d'indice.

Peu d'entre nous avons perçu la « prime COVID », les exécutifs locaux ont défini des critères arbitraires excluant principalement les agent.es de terrain.

Les professionnel.les du soin dans les SSIAD, SSAD, en PMI, à l'Aide Sociale à l'Enfance, dans les services sociaux ont été écarté.es du Complément Indiciaire de Traitement délivré, suite au « Ségur », aux agent.es hospitalier.es qui pourtant exercent les mêmes métiers, avec les mêmes diplômes et formations. Et si les agent.es des EHPAD vont percevoir ce CIT, ce dernier sera financé par la Sécurité Sociale et non les employeurs... ce qui est totalement inacceptable.

Toujours inacceptable, la commission LAFORCADE portant sur la question de l'extension des accords du Ségur au secteur social et médico-social nous exclut, agent.es de la Fonction Publique Territoriale.

La responsabilité de l'état, est pleine et entière, parce que la politique de réduction drastique des Dotations Globales de Fonctionnements et de la LFSS étranglent les collectivités et par répercussion tous les acteurs de la chaîne sociale, médico-sociale et sanitaire de la fonction publique territoriale.

La responsabilité des employeurs des collectivités locales est aussi engagée, parce que les **exécutifs locaux** qui ne sortent pas des logiques **gestionnaires court-termistes** et refusent d'assumer leurs obligations de moyens pour assurer les missions premières des Départements, mairies, interco et CCAS.

TOUTES et TOUS ENSEMBLE, EXIGEONS :

- un secteur sanitaire, social et médico-social adossé à un service public fort, laïc, exercé par des agentEs, titulaires, seule alternative à la marchandisation du secteur
- un accès universel et gratuit aux services et établissements médico-sociaux prenant en compte les besoins de la population
- des moyens humains et financiers nécessaires, afin de garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit sur tout le territoire des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social.
- l'intégration des assistantes familiales dans la fonction publique territoriale comme agent.es titulaires
- l'attribution immédiate du CIT (prévu dans « le Ségur ») de 183€net/mois aux agent.es des filières sociales et médico-sociales.
- l'ouverture des travaux de la commission LAFORCADE aux professionnel.les du secteur sanitaire, social et médico-social de la FPT
- La refonte des grilles de traitement

TOUTES et TOUS ENSEMBLE, engageons le Rapport de force

Les 7, 8 et 9 avril, en grève, rassemblons-nous, faisons converger nos mobilisations locales !



Fédération SUD Collectivités Territoriales
31, rue de la Grange aux Boiles 75010 Paris
01 58 39 37 09 / fedesudct@gmail.com
www.sud-ct.fr